Image not found or type unknown

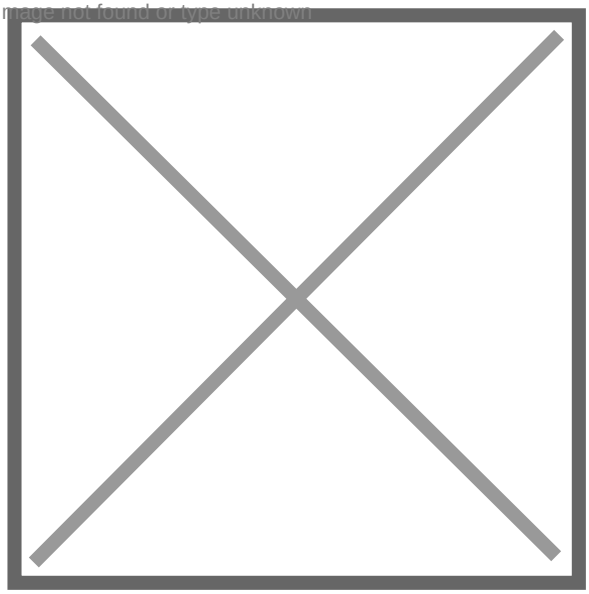

Demande de visa conjoint de francais

Par **sou001**, le **09/03/2010** à **13:55**

[s]Bonjour,
Etant marié depuis septembre 2009 avec mon mari qui est entrer regulierement en France en 2008, mais il a perdu son passeport ou figurait le visa. Je suis donc aller à la prefecture pour faire une demande de conjoint francais, et il me demande Impérativement la photocopie du visa prouvant l'entrée éguliére sur le territore FrancaiS. Je n'ai vraiment aucune solution, car il n'a fait aucunes photocopies.
Pensez vous qu'une solution est possible, afin de pouvoir faire cette demande?
Merci de vos réponses.

Par **chris_ldv**, le **10/03/2010** à **13:14**

Bonjour,

Votre mari peut contacter l'ambassade qui a délivré le visa pour son entrée sur le territoire français en 2008: tout est archivé.

Cordialement,

Par **sou001**, le **10/03/2010** à **16:20**

Oui mais le problème, c'est qu'il ne réponde jamais!! J'ai essayer par tél Impossible de les avoir, c'est un répondeur qui me met en attente, puis la communication coupe, et par mail

(cela fait 2 mois et je n'ai jamais eu de réponse) C'est l'ambassade de France en Tunisie. donc je vais surement faire le voyage pour voir si il peuvent me donner une copie. En espérant qu'il me donne une copie!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés